

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 27 août 2019

CP2019_08_6
id. 4696

Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

AIDE DÉPARTEMENTALE À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN CENTRES BOURGS

Par délibération du 5 avril 2017, le Conseil départemental a souhaité mettre en œuvre une politique de revitalisation des centres bourgs, en octroyant un bonus aux bailleurs sociaux sur son territoire de délégation, pour les opérations de construction ou d'acquisition/amélioration dans les centres bourgs à proximité des services et commerces, selon les modalités suivantes :

- participation plafonnée à 10 000 euros par logement (PLUS et PLAI),
- plafond de 10 logements aidés par opération et par an,
- participation de la commune ou de l'EPCI au moins égale à celle du Département,
- participation du bailleur par injection de fond propres au moins égale à celle du département,

Dans le cadre de cette politique, Tarn et Garonne Habitat présente deux dossiers ayant fait l'objet d'une décision de financement dans le cadre des crédits délégués État et relatifs aux opérations suivantes :

Opérateur	Communes	Opérations	n° Progos	Type	Aide communale	Fonds propres bailleur	Aide du Département
TGH	Moissac	16 Rue du pont Acquisition- amélioration de 11 logements dont 3 PLAI	LOG 05556	AA	20 000 €	31 103 €	20 000 €
TGH	Orgueil	327/331 Grande rue réhabilitation de 3 logements(Maison Mahé)	LOG 04508	AA	145 000 € (rétrocession de foncier par bail emphytéotique)	62 999 €	30 000 €
TOTAL	6 logements aidés						50 000 €

Ces subventions seront prélevées sur la ligne budgétaire suivante :

article 2041782, sous-fonction 72 (LOBO)

* Autorisation de programme 2019	67 000 €
* Engagement à la présente commission	50 000 €
* Disponible	17 000 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 5 avril 2017 relative à la politique de revitalisation des centre bourgs,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique de revitalisation des centre bourgs, l'attribution d'une subvention départementale globale de 50 000 € à Tarn-et-Garonne Habitat ainsi répartie :
 - 20 000 € pour l'acquisition-amélioration de 11 logements à Moissac,
 - 30 000 € pour la réhabilitation de 3 logements à Orgueil.
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées à l'article 2041782, sous-fonction 72 (LOBO) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC